

ABONNEMENT.

Saumur:	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	9
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de réduire la publication des insertions reçues si même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 14 FÉVRIER

LES RÉCIDIVISTES

Le Sénat s'est enfin décidé à discuter sérieusement, en seconde délibération, la loi sur ou contre les récidivistes, loi impatiemment attendue et vivement désirée dans le monde des honnêtes gens et des citoyens paisibles en province aussi bien qu'à Paris, car la province commence à être infestée comme Paris de ces gens sans aveu qui ne vivent que des profits de vols, de vagabondage et de mendicité et de l'exploitation des vices.

Cette loi que nous jugeons utile et urgente, nous devons la reconnaître, a des adversaires dans toutes les opinions. Nous aurions cru au contraire qu'elle ne devait avoir que des partisans dans tous les partis puisqu'elle n'est pas une loi politique, mais une loi d'assainissement social et de sécurité privée.

C'est dans sa séance du jeudi 5 février que le Sénat a ouvert sa seconde délibération sur la loi de relégation ou plutôt de la loi sur ou contre les récidivistes, déjà votée par la Chambre. Dès le début de cette seconde délibération, il s'est trouvé en face d'un contre-projet de M. Bérenger.

M. Bérenger est un criminaliste et un jurisconsulte de race. Son père a été un magistrat éminent et un parlementaire autorisé qui a surtout marqué sous la monarchie de 1830. Le fils a droit à toutes nos sympathies. Mais nous croyons qu'il obéit à des illusions funestes, lorsqu'il se cantonne dans une idée fixe plus humaine que juste, qui consiste à prévenir la récidive — par la moralisation des criminels.

Les propositions de M. Bérenger auront peut-être un jour ce résultat désirable. Mais leur effet ne se produira que dans l'avenir; et il s'agit du présent; il s'agit, non des condamnés de l'avenir, mais des récidivistes du présent, plaie vive de la société actuelle.

Si le Sénat eût approuvé tacitement le contre-projet de M. Bérenger, ce contre-projet aurait été renvoyé à la commission. C'était un nouveau retard apporté au vote définitif d'une loi urgente, d'une loi nécessaire.

Le Sénat a eu le bon esprit de rejeter le contre-projet de M. Bérenger. C'est le seul résultat décisif qui se soit produit dans la séance du jeudi 5 février.

Cependant il a été donné dans cette séance au Sénat des renseignements statistiques d'une réelle importance. Nous les empruntons à l'Officiel, et on doit admettre qu'ils sont exacts.

A Paris, sur l'ensemble des individus arrêtés en 1880, 21 pour 100, c'est-à-dire près du quart, avaient été condamnés plus de quatre fois depuis dix années.

En 1878, rien qu'à Paris, sur les individus arrêtés on trouve 10,690 récidivistes.

En 1879, on en trouve 12,858;
En 1880, 13,270.

Voilà la progression pour Paris. La voici pour toute la France:

En 1856, il y a 40,000 récidivistes sur l'ensemble des condamnés, soit 27 pour 100;

En 1861, 47,000, soit 34 pour 100;

En 1866, 56,000, soit 36 pour 100;

En 1871, 60,000, soit 37 pour 100;

En 1876, 70,000, soit 38 pour 100;

En 1879, 72,000, c'est-à-dire 40 pour 100;

En 1880, 75,000;

En 1884, la proportion s'élève à 43 pour 100.

C'est-à-dire que, de 1856 à 1880 inclus, la proportion de l'augmentation de la récidive n'a pas été de moins de 45 pour cent.

Ces chiffres, puisés à des documents administratifs authentiques, ont frappé le Sénat, qui, dans sa séance du samedi 7 février, après un long débat, a voté non le texte de sa commission, mais le texte de la Chambre, pour l'article 1^{er}, et l'a voté par 182 voix contre 39 sur 221 votants.

Ce texte, que la commission avait amendé

et modifié, dit que la relégation consistera dans l'internement perpétuel sur le territoire des colonies ou possessions françaises des condamnés que la présente loi a pour objet d'éloigner de France.

Il ajoute que l'on déterminera, par décrets rendus en forme de règlement d'administration publique, les lieux dans lesquels pourra s'effectuer la relégation, les mesures d'ordre et de surveillance auxquelles les relégués pourront être soumis par nécessité de sécurité publique, et les conditions dans lesquelles il sera pourvu à leur subsistance, avec obligation du travail à défaut de moyens d'existence dûment constatés.

Sans doute, cette rédaction laisse au gouvernement une grande liberté d'action. Mais comme il a la responsabilité il doit avoir l'autorité, lorsqu'il ne s'agit que de mesures purement administratives ayant pour but la sécurité privée. Il y a ici un intérêt permanent qui domine même la forme du gouvernement, à plus forte raison la composition actuelle du personnel gouvernemental, c'est celui des honnêtes gens, intérêt qu'on ne doit pas sacrifier à celui des bandits dont se compose l'armée des récidivistes.

D'après M. Leroy-Beaulieu, le capital de l'État, en 1876, était de 26 milliards.

En 1879, il atteignit 27 milliards et demi, c'est-à-dire qu'il s'était augmenté d'un milliard et demi.

Aujourd'hui, il dépasse 29 milliards.

De sorte qu'en moins de huit ans, les républicains ont augmenté le capital de la dette d'environ QUATRE MILLIARDS, soit un DEMI MILLIARD PAR AN!

C'est ce que les journaux officieux appellent « payer les dettes de la Monarchie ».

LES FRANCS-MAÇONS.

La presse a reproduit dernièrement l'amusant récit fait par M. Andrieux de sa réception à la Loge du Parfait-Silence. Le ton léger avec lequel il racontait cette céré-

monie n'a pas plu aux membres de la Loge susdite, comme en témoigne la lettre suivante, que M. Andrieux a reçue:

PARFAIT SILENCE
LOGE CHAP. ET AÉROPAGE
Constituée à l'Or. de Lyon
L'an de la V. L. 5762

AU LOCAL MAÇONNIQUE
5, rue Garibaldi, 5
LYON

O. de Lyon: 5 février 1885.

Monsieur,
La R. L. Le Parfait-Silence a reçu, dans sa réunion du 4 février 1885, une plainte contre vous. Elle vise les feuilletons du journal la Ligue, datés des 29 et 30 janvier 1885, et réclame l'application du deuxième paragraphe de l'article 5 des dispositions judiciaires, concernant le délit de violation du serment maçonnique.

La plainte a été renvoyée au comité d'instruction prévu par l'article 12. Il est chargé de vous demander si vous avez quelques observations à lui adresser sur l'existence du délit dont vous êtes accusé.

Le comité doit se réunir à nouveau le mercredi 11 février courant.

Si aucune réponse ne lui est parvenue à cette date, il aura à se prononcer sur la plainte dont il est saisi, conformément aux articles 14 et suivants du règlement spécial.

Le Comité de la R. L.
Le Parfait-Silence.

Au lieu de répondre à l'adresse indiquée, M. Andrieux a répondu dans son journal la Ligue. La riposte est spirituelle et mérite d'être reproduite:

« Eh! oui, mes deux juges, j'ai des observations à vous adresser.

» Mais, comme je suis partisan des débats publics, comme je pense que la publicité des débats est une garantie pour l'indépendance du juge autant que pour la liberté de la défense, je vous demande la permission de répondre, non par un mémoire secret, mais par la voie et par la voix de la presse.

» Et d'abord, pourquoi m'appelez-vous « Monsieur », au lieu de m'appeler « T. C. F. »?

» Les principes veulent que l'accusé soit réputé innocent jusqu'à ce que, par un jugement, il ait été reconnu coupable.

» Si vous manifestez ainsi, par des signes

— Je sais au moins, reprit le fermier, que vous saurez le soigner comme il convient.

Auguste étant passé à son tour, et ayant refermé la pierre, les trois hommes se dirigèrent vers le lit de Rouget.

Celui-ci se dressa, effrayé, en apercevant ce nouveau visage.

Il se croyait trahi et livré.

Bonvous le rassura d'un geste.

— C'est le médecin, dit-il, que mon fils est allé chercher à Angers.

— Soyez tranquille, reprit à son tour le docteur, je ne vous trahirai pas. Je ne viens que pour vous soigner et vous guérir, si je le puis.

Rouget se laissa retomber sans forces sur son lit. Le docteur tâta son pouls, compta les battements, examina longtemps le malade et jeta les yeux autour de lui.

Puis il se pencha vers le braconnier:

— Mon pauvre Rouget, dit-il, vous avez une fièvre muqueuse que vous avez gagnée à coupir dans la neige. Mais rassurez-vous, nous en viendrons à bout, avec un peu de temps et de patience. Je vais écrire une ordonnance, et le brave Auguste viendra chercher les remèdes.

Rouget comprit qu'il avait devant lui un homme qui ne lui voulait que du bien; il le remercia d'un regard brillant:

— Merci, monsieur, murmura-t-il.

Vers onze heures, Auguste revint et annonça à son père l'arrivée du docteur pour cinq heures du matin.

Bonvous, satisfait, retourna avec son fils auprès de Rouget. Celui-ci était toujours fiévreux et agité, bien qu'un peu plus calme que la nuit précédente. Il put serrer la main du jeune homme et le remercier du regard, mais il ne parla point.

A l'heure dite, une voiture fermée roula dans le chemin et s'arrêta à cinquante mètres de la ferme. Un homme encore jeune et très-actif en sortit et se dirigea vers Bonvous qui vint à sa rencontre.

Un court dialogue s'échangea rapidement entre les deux hommes.

— Bonjour, Bonvous, dit le docteur, comment est-il?

— Il va mieux, monsieur, mais il est encore bien malade.

— Vous êtes sûr que personne ne dira rien? Vos enfants, vos journaliers, vos voisins...

— Rassurez-vous, monsieur, il est bien caché.

— Cela suffit; allons vite, il fait bien froid.

Le docteur X..., dont nous ne voulons pas donner le nom, parce qu'il vit encore, était déjà un des meilleurs médecins de la ville d'Angers, renommé non-seulement par sa science, qui est grande, mais aussi pour sa bienveillance, son aménité, et la sûreté de ses relations.

Bonvous ne pouvait mieux choisir.

Les deux hommes se dirigèrent à la hâte vers l'étable. Auguste les y attendait avec une lanterne.

Le docteur serra la main du jeune homme:

— Vous l'avez caché dans votre écurie? demanda-t-il.

— Mieux que cela, répondit Bonvous. Je vous demande pardon, monsieur, d'être obligé de vous faire entrer dans ce vilain trou.

— Cela ne fait rien, je vous suis.

Bonvous se coucha comme à l'ordinaire, poussa la pierre et disparut, pendant qu'Auguste présentait une blouse au docteur pour protéger ses vêtements:

— Non! non! dit vivement M. X... fort intrigué par la tournure des événements; mes vêtements ne craignent rien.

Et, se couchant à son tour, il se glissa en riant vers l'ouverture:

— Est-ce l'entrée des enfers? disait-il. Allons-nous voir le Styx? Donnez-moi la main, Bonvous.

Celui-ci se confondait en excuses.

— Pardonnez-nous, monsieur le docteur, murmura-t-il; nous ne savions comment faire, et je ne voulais pas que Rouget mourût chez nous.

— Ah! mais, s'écria gaiement le médecin, quand il eut franchi l'orifice et se fut relevé dans le corridor, je ne réponds pas de le sauver votre braconnier!

70 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE IX

LA CACHETTE MYSTÉRIEUSE (suite).

Auguste ouvrit de grands yeux étonnés. Bonvous sourit.

— Tu crains que le médecin ne trahisse la retraite de Rouget? Rassure-toi. Ce médecin connaît depuis longtemps notre famille, et c'est un honnête homme qui ne dira rien de ce qu'il aura vu. Les médecins sont comme les prêtres, tenus au secret, et j'ai plus de confiance dans M. X... que dans le père Licois. Va, mon fils, et hâte-toi. Rouget est très-malade.

La femme, les autres enfants et les journaliers de Bonvous virent avec surprise Auguste atteler la carriole, allumer les lanternes, et partir au grand trot vers la ville; mais ils n'osèrent interroger leur maître. Ils ne savaient si Rouget était resté à la ferme ou s'il était parti pendant la nuit, mais il avait été convenu qu'il ne serait plus question du braconnier.

non équivoques, votre parti-pris de me condamner, je vous récuse.

» Écoutez bien ce dilemme :

» Ou je suis encore franc-maçon, et vous devez m'appeler « T. C. F. », — ou j'ai cessé de l'être, et je ne suis pas votre justiciable !

» Suis-je maçon ? Votre assignation est nulle pour vice de forme.

» Suis-je profane ? J'échappe à votre juridiction.

» Vous aurez d'abord à statuer sur cette exception préjudicielle.

» J'arrive au fond du débat.

» Mes deux juges, vous prétendez que j'aurais violé un serment à peu près ainsi conçu :

« Je jure de ne rien révéler des mystères de la franc-maçonnerie, sous peine d'avoir la tête tranchée, la langue arrachée, le corps jeté dans les vagues de l'Océan, pour être éternellement roulé par le flux et le reflux de la mer. »

» Permettez-moi de vous faire remarquer qu'aux yeux de nous autres juristes, le serment, comme l'aveu, est indivisible.

» Si la première partie de votre formule est sérieuse, la seconde l'est aussi.

» Si vous êtes unanimes à reconnaître que c'est pour déridier les maçons que vous parlez du flux et du reflux, il ne m'est pas possible d'admettre que je doive rester ridé quand vous parlez de vos mystères.

» Une question de droit que votre tribunal devra examiner, c'est celle de savoir si le serment que vous faites prêter est un acte unilatéral ou un acte bilatéral.

» Je tiens pour le bilatéral, car j'aperçois des engagements des deux côtés. Je ne révélerai rien ; mais si je révèle, vous me soumettez au supplice ci-dessus décrit.

» Êtes-vous prêts ?

Attendez la réponse de la Loge. — Après cela peut-être va-t-elle garder le plus parfait silence.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Le général Lewal prend les dispositions nécessaires pour organiser définitivement les différents services rattachés au corps expéditionnaire du Tonkin.

Il organise surtout les services de casernement qui laissent beaucoup à désirer et étaient presque nuls.

A cet effet, le général Lewal vient d'ordonner l'envoi d'un détachement du génie, sous les ordres d'officiers supérieurs.

Ce détachement a été choisi parmi les volontaires du 2^e régiment du génie actuellement en garnison à Marseille.

Son effectif n'est pas encore fixé ; aussitôt qu'il le sera, le général Lewal le communiquera à la presse.

Une dépêche du général Brière de l'Isle annonce que le corps expéditionnaire continue sa marche sur Long-Son.

Plusieurs points fortifiés que l'ennemi a

dû abandonner dans sa retraite ont été occupés par nos troupes sans incident.

Le général Brière de l'Isle ne compte arriver à Long-Son que d'ici deux ou trois jours.

PROCHAIN COMBAT NAVAL.

La flotte française, sous les ordres de l'amiral Courbet, a quitté l'île de Gutzlaf, où elle était mouillée depuis quelques jours, pour aller à la recherche des navires chinois. L'île de Gutzlaf est à l'entrée de la rivière de Woosung, sur laquelle est construit Shanghai.

De Gutzlaf, la flotte composée des cuirassés le *Bayard* et la *Triomphante*, et de cinq croiseurs, s'est dirigée vers le Sud, traversant le vaste estuaire formé par la baie de Hangtcheou, à la recherche de la flotte chinoise.

Cette dernière doit être mouillée dans l'une des nombreuses baies qui s'étendent tout le long de la côte, au sud-est de la baie de Hangtcheou. C'est probablement dans la principale de ces baies, celle de Chipou, que se trouve la flotte chinoise.

S'il en est ainsi, il faut nous attendre, avant longtemps, à recevoir la nouvelle d'un combat naval qui aura pour théâtre toute cette partie de la mer Jaune, entre Shanghai et Fou-Tcheou.

ÉTRANGER

L'Italie poursuit plus activement que jamais ses préparatifs militaires.

L'*Italia Militare* enregistre l'information suivante :

« Le ministère de la guerre a décidé d'appeler sous les drapeaux les 49, 24 et 23 courants les hommes de 1^{re} catégorie de la classe 1864, ainsi que ceux de 1^{re} catégorie de la classe 1863 restés en congé illimité provisoire à disposition du gouvernement et appartenant au district militaire de Naples. »

Le départ de ces hommes pour leurs corps respectifs aura lieu le 3 mars. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 février.

Le marché a été très-agité aujourd'hui par suite de mauvais bruits mis en circulation.

Les rentes françaises sont ramenées : le 3 0/0 à 81.15, l'amortissable à 82.80, le 4 1/2 à 109.55.

Les actions du Crédit Foncier ont cependant montré une grande résistance à la baisse et ne s'éloignent pas de leurs cours précédents à 1,332.50.

Les obligations de cette Société ont un courant très-soutenu de demandes.

Sur la Banque d'Escompte, les tendances sont un peu plus lourdes, conséquence de l'agitation actuelle.

La Banque de Paris est ramenée au cours de 770.

La Société Générale est fermement tenue, mais avec des transactions toujours limitées.

Le Rio-Tinto se négocie à 330.

On demande le Comptoir à 990.

Les Chemins Méridionaux sont toujours très-demandés, leurs cours d'hier sont maintenus.

Les mauvaises nouvelles répandues sur le marché font peser sur le cours de l'Italien qui est des-

cendu à 97.52. Cette faiblesse sera de courte durée car les bruits dont il est question seront démentis demain.

Les chemins de fer français s'inscrivent en baisse :

le Lyon à 1,267.50, le Nord à 1,267.50.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, vient de fixer à quatre cent le nombre des élèves qui, cette année, pourront être admis à l'École militaire de Saint-Cyr. Aucune liste supplémentaire ne pourra être établie. Sur les quatre cents élèves reçus, quarante pourront choisir le corps de l'infanterie de marine.

On annonce la nomination du colonel Derrécaix, commandant le 44^e de ligne, au commandement en second de l'École de guerre, en remplacement de M. le général Pierron, appelé à d'autres fonctions.

Les commandants de corps d'armée quitteront Paris demain dimanche ; à cette date, les tableaux d'avancement seront complètement arrêtés ; ils seront publiés aussitôt après.

LA VÉRITÉ SUR LA RETRAITE DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET.

Quelques-uns de nos confrères, dit le *Gaulois*, continuent à répandre ce singulier bruit que le général de Galliffet demande, pour raison de santé, à ne pas exercer de commandement actif pendant quelques mois, voire pendant un an ou deux.

Il n'y a qu'à voir l'honorable commandant du 12^e corps d'armée pour acquiescer immédiatement la certitude qu'il n'est ni malade ni affaibli, et que, par conséquent, la raison de santé est, en cette affaire, invoquée fort à tort.

Nous croyons savoir, en effet, que, si le général de Galliffet n'est pas maintenu à la tête de son corps d'armée ou pourvu d'un autre commandement lors du renouvellement triennal qui sera décidé le 18 de ce mois, c'est bien sur sa demande, il est vrai, mais pour un motif beaucoup moins personnel.

Le général de Galliffet estime qu'il est à la fois blessant pour les commandants de corps d'armée et dangereux pour le pays que la situation des principaux chefs soit soumise tous les trois ans à l'examen du conseil des ministres.

Si nos renseignements sont exacts, et nous les tenons comme tels, il s'en serait très-franchement ouvert à M. Jules Ferry. Il lui aurait dit que, dans une carrière qui comptera encore au moins dix années au service du pays, il lui répugne de penser que ses titres au commandement, déjà reconnus deux fois, peuvent être discutés de nouveau en 1885, en 1888 et en 1891.

Il aurait donc exprimé le désir de ne pas subir cette nouvelle série d'épreuves et de se consacrer tout entier à ses devoirs de membre du conseil supérieur de la guerre et de président du comité de cavalerie.

suivrait plus.

Cet homme s'attachait à ses illusions avec ténacité.

Dans les derniers jours de mai, Rouget étant tout à fait guéri, songea à quitter les Marennes et à aller voir sa femme et ses enfants.

Bonvous n'attendait que ce moment pour lui rendre sa liberté.

Un soir, le fermier dit à son fils de charger sur ses épaules un sac assez lourd qu'il avait préparé pendant la journée, et de le suivre dans la cachette de Rouget.

Le braconnier, debout et gaillard, les attendait avec impatience.

Bonvous ouvrit le sac et en tira d'abord quelques vieux vêtements, encore solides et chauds.

— Essayez ces habits, dit-il à Rouget. Je ne veux pas que vous partiez avec ces haillons.

Rouget remercia vivement le fermier et changea de vêtements. Ceux qu'on lui apportait allaient à sa taille.

— Avec ces beaux habits, dit Rouget, en riant, je n'oserai plus entrer dans les fourrés.

— Aussi, reprit Bonvous, vous ai-je apporté une forte blouse que les épines ne déchireront pas.

— Vous avez tout prévu ; je vais être habillé comme un grand seigneur.

— Voici maintenant, continua le fermier, quelques provisions de bouche, et, enfin, ma femme

La renonciation du général de Galliffet serait donc une sorte de protestation contre la prescription de la loi de 1872, qui autorise le maintien d'un général au commandement d'un corps d'armée pendant plus de trois ans que sur l'avis du conseil des ministres.

Il faudrait donc savoir gré à l'honorable général d'avoir pris une attitude si ferme en présence d'une mesure que tout le monde juge déplorable au point de vue militaire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un de nos abonnés revient, dans la lettre suivante, avec de nouveaux détails, sur les inconvenients que présente l'envahissement des portes du Théâtre par une nuée de jeunes vauriens :

« Saumur, 13 février.

» Monsieur le Directeur,
» Dans l'un des derniers numéros de votre journal, vous dites que les habitués du Théâtre se plaignent d'être assaillis par une nuée de jeunes gars sous diverses sollicitations gênantes...

» Voulez-vous permettre à un abonné de votre journal de venir joindre sa plainte à celle que vous avez déjà reçue ?

» J'ai beaucoup voyagé, j'ai fréquenté plusieurs théâtres de France ; mais jamais, au grand jamais, je n'ai vu, même dans le Midi (où la jeunesse est cependant bien turbulente), un pareil laisser faire.

» A Saumur, non-seulement on est sollicité pour obtenir un bout de cigare, une contre-marque ou toute autre chose, mais on est littéralement bousculé par une nuée de vilains drôles qui, jouant à cache-cache dans les dépendances du Théâtre, se jettent dans vos jambes sans respect pour la personne que vous avez à votre bras ; ailleurs, c'est un autre groupe obstruant l'entrée et tenant les propos les plus grossiers.

» Enfin, à la représentation de lundi dernier, j'ai vu deux gars escaladant les caudalabres du vestibule comme un mat de cocagne, pour éteindre le gaz, afin de faire une bonne farce.

» La police devrait, non-seulement exclure du vestibule cette poignée de drôles, mais encore la tenir à plusieurs mètres de l'édifice, comme cela se fait partout.

» Je vous serai obligé, Monsieur le Directeur, dans l'intérêt de tous les amateurs de théâtre, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal.

» UN ABONNÉ. »

L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE.

Les journaux républicains font décidément piteuse figure. L'enseignement libre-penseur obligatoire s'acclimate difficilement. Maîtres, parents et élèves ne mordent point à l'appât avec autant de goût qu'ils pouvaient le croire M. Jules Ferry et ses petits serviteurs. Hier, nous reproduisons ici les craintes exprimées, sans aucun détour, par un

Et une larme jaillit qui coula lentement sur ses joues.

Le docteur lui-même fut ému :

— Ah ! le pauvre homme, dit-il.

Puis, à la hâte, pour vaincre cette émotion subite, il revint sur ses pas, et le premier, avec une agilité étonnante, il remonta dans l'étable et sortit :

— Partons vite, dit-il alors à Bonvous. Il n'y a pas une heure à perdre. J'emène votre fils. Demain, vous m'enverrez des nouvelles. Si tout va bien, comme je l'espère, je ne reviendrai que dans une dizaine de jours.

Bonvous voulut le remercier :

— Non ! non ! s'écria le docteur en se frottant vivement les mains pour se réchauffer ; ne me remerciez pas. Que faisons-nous tous les deux ? Pas autre chose que notre devoir, n'est-ce pas ? Ce n'est pas la peine de nous congratuler mutuellement pour si peu. Je suis heureux d'avoir été appelé. Au revoir, mon cher Bonvous, au revoir ; mes amitiés à votre femme. Asseyez-vous là, Auguste, et partons !

Le cocher donna un coup de fouet, la voiture disparut dans la brume, et Bonvous revint à sa ferme.

Nous n'avons pas la prétention de raconter au lecteur tous les incidents de la longue maladie de Rouget. Pendant près de six mois, le braconnier resta à la ferme des Marennes, habilement soigné

par le docteur X... et tellement bien caché par Bonvous que personne ne se douta de sa présence.

Le secret fut si bien gardé que personne ne pouvait nous dire, au moment où nous avons commencé ce récit, comment Rouget avait employé l'hiver et les premiers mois de l'année 1856. Ses parents, ses amis, les anciens braconniers ou gardes perdaient sa trace à ce moment ; les uns nous disaient qu'il était allé dans les départements voisins ; les autres, qu'il était resté à Durtal ; les autres, qu'il avait passé tout ce temps en forêt, en dépit de la neige et des grands froids de cet hiver rigoureux. Tous les récits étaient contradictoires, et nous étions sur le point d'avouer notre ignorance, lorsque, un jour, la vérité nous fut révélée.

Pendant plusieurs semaines, Rouget fut entre la vie et la mort : le docteur X... le sauva par des remèdes énergiques. Puis, la convalescence fut longue, d'autant plus que le malade avait peu d'air et pas d'exercice.

De temps à autre, quand le printemps fut venu, Bonvous promenait Rouget, pendant la nuit, dans le jardin et les champs : mais dès que le jour paraissait, il fallait rentrer dans la chambre obscure. Le fermier ne voulait pas perdre le fruit de ses soins, en compromettant la sûreté du malade.

A la fin, Bonvous offrit à Rouget de lui procurer un passeport pour l'étranger : le braconnier refusa, espérant qu'on l'avait oublié et qu'on ne le pour-

vous pria d'accepter ces dix francs.

— Comment pourrais-je vous remercier ?... Je vous enverrai du gibier.

— Non, Rouget. Je ne l'accepterais pas.

— Pourquoi ?

— Parce que le braconnage est un délit puni justement par la loi.

Rouget, légèrement confus, n'osa plus dire mot, et se disposa à partir.

Bonvous remit tout en place dans la cachette, et chargea son fils des draps et des couvertures. Puis, quand tout fut en ordre comme au premier jour, les trois hommes sortirent de l'étroit corridor.

Au moment où il allait passer par l'ouverture, Rouget jeta un dernier regard sur cette retraite obscure où il avait vécu tant de longs jours.

Ces six mois étaient, en somme, les meilleurs qu'il eût passés depuis longtemps, et il les devait à la générosité d'un homme qui n'était pas son ami.

Les idées de Rouget se troublaient : il commençait à mieux comprendre l'abîme qui sépare le bien du mal, le travail de la paresse ; et il comparait en lui-même les deux familles qui, cinquante ans auparavant, vivaient sur un pied d'égalité, et qu'une si grande distance séparait maintenant.

Bonvous reforma soigneusement la grosse pierre, la couvrit de toile d'araignée et de foin, et envoya son fils rendre à la fermière ses couvertures et ses draps.

homme compétent en cette matière de l'instruction, M. Francisque Sarcey, libre-penseur de la plus belle eau, et républicain de la meilleure nuance. Aujourd'hui encore, il nous paraît utile de donner ici la bonne place à une autre de ses réflexions.

La République française convenait, l'autre matin, que tous les efforts tentés pour républicaniser l'instruction primaire, l'ont été jusqu'à présent sans beaucoup de succès.

Il paraît cependant que l'ancien journal de Gambetta est dans le vrai, puisqu'un des principaux rédacteurs du XIX^e Siècle écrivait précisément le même jour, d'une plume attristée, les quelques lignes qui suivent :

« On a dépensé, dit-il, énormément d'argent pour bâtir des écoles ; on a enfoui des millions dans des moëllons. Il n'est plus resté un sou pour les instituteurs, et en décrétant l'instruction gratuite on a d'un seul coup tari la source où s'alimentait le meilleur des appointements des instituteurs, l'éventuel. »

Si un journal monarchiste eut écrit ces lignes, nul doute que tous les anathèmes de ses confrères républicains ne fussent venus fondre sur lui. Cette fois encore, on eut crié « à la calomnie » ; des naïfs s'y seraient laissé prendre.

Malheureusement pour les laïciseurs obligatoires, c'est un des leurs qui fait le pénible aveu qui précède ; et celui-là, ancien universitaire lui-même, est certainement bien informé.

Du reste, pas n'est besoin de l'affirmation de M. Francisque Sarcey, pour constater que les instituteurs n'ont jamais été plus malheureux que maintenant. Nous avons cité une lettre, il y a deux jours, établissant que ces pauvres gens n'ont plus pour vivre que leur traitement tout sec. Leur enlever l'éventuel, c'était les priver de la plus claire de leurs ressources. Sans doute, on les loge mieux ; mais, comme le dit un de nos confrères, c'est bien plutôt une ironie qu'une compensation. Pour obtenir les faveurs, que de platitudes forcées !

« On les emploie comme limiers électoraux, ce qui les abaisse, mais ne les nourrit pas. »

Voilà pour les maîtres. Quant aux élèves, dit la Patrie, ils ne sont certainement pas pour faire honneur à la République. Dans plus d'une ville, les rues sont pleines d'ignobles petits mendiants, que l'on se soucie peu de contraindre à fréquenter l'école, l'obligation étant surtout réservée pour ceux qui ne sont pas tout à fait pauvres ; mais les parents qui ne sont point pauvres, effrayés des principes et des manières qui se distribuent à l'école laïque, préfèrent généralement payer et envoyer leurs enfants dans les écoles libres.

« Nous connaissons plus d'un père républicain qui fait élever ses filles et ses fils par des congréganistes. »

Ainsi s'accroît l'échec de l'enseignement officiel obligatoire, c'est un achèvement vers l'abandon d'un système inique et malaisant, et nous voudrions pouvoir dire que les républicains en seront pour leurs

frais. Malheureusement, ce sont les contribuables qui solderont l'addition énorme de cette prétendue gratuité. »

MODIFICATIONS AU BACCALAURÉAT.

D'après une indiscretion dont la source nous paraît certaine, dit un de nos confrères, il serait fortement question de modifier sur un point les épreuves orales du baccalauréat.

Dans un avenir peu éloigné, les candidats seraient tenus, pendant dix minutes, de soutenir, dans la langue étrangère qu'ils auraient choisie, une conversation sur une question usuelle.

Cette épreuve aurait pour but de mettre au moins une partie de nos futurs soldats au niveau de ceux des nations étrangères qui, en grand nombre, connaissent, outre leur langue maternelle, une et souvent plusieurs langues.

Le Journal de la Vienne annonce la mort de M. Lemonnier, ancien sous-préfet de Loudun, membre du Conseil général du département de la Vienne, décédé subitement dans la nuit de mercredi à jeudi.

M. Lemonnier était souffrant depuis quelques jours, mais rien ne faisait prévoir une catastrophe aussi prompt. Il s'était couché comme d'habitude vers onze heures du soir. Le lendemain matin, son valet de chambre le trouva mort dans son lit.

Les qualités privées de M. Lemonnier égalaient ses capacités administratives et ses mérites d'homme public. Il était fidèle à ses amis et à ses principes, chose rare en tout temps, plus rare peut-être en ce temps que jamais.

LA MANUFACTURE D'ARMES A CHATELLERAULT.

On écrit de Châtellerault au Courrier de la Vienne :

« Vous étiez malheureusement trop bien renseignés sur l'avenir de la manufacture d'armes de Châtellerault. Les journaux d'hier nous annoncent que l'idéologue Lewal, ministre de la guerre, a donné au conseil des ministres communication du projet qu'il se propose de déposer relativement à la liberté du commerce et de la fabrication des armes de guerre. »

« Eh bien ! Messieurs les républicains de Châtellerault, êtes-vous contents ; et votre ministre, dont Gambetta n'avait pas voulu, fait-il assez de folies ? Mais votre député Hérault, membre de la commission du budget, que fait-il donc ? Evidemment le pauvre Lewal ne propose de supprimer les manufactures de l'Etat que parce que sa caisse est à sec ; mais vous, Monsieur Hérault, qui avez voix au chapitre du budget, comment ne cherchez-vous pas à conjurer la ruine du pays qui vous a fait ce que vous êtes ?... »

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Demain dimanche 15 février, à 4 h. 1/2, salle du Cirque, GRAND CONCERT EXTRAORDI-

NAIRE avec le concours de C. Saint-Saëns et C. Thomson, violoniste, professeur au Conservatoire de Liège.

M. Saint-Saëns dirigera l'audition de sa Sérénade pour cor anglais, alto et harpe ; il tiendra la partie de piano dans deux autres œuvres de sa composition : Septuor pour piano, trompette et tous les instruments à cordes, et Rhapsodie d'Auvergne, pour piano et orchestre.

M. C. Thomson exécutera le solo de violon dans des morceaux de Max-Bruch, Sarasate et Paganini. Cet éminent virtuose est considéré, avec son ami et admirateur Ysaye, comme un des plus grands violonistes de notre époque.

Aperçu de quelques prix vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : — Sucre, 4^e choix, 50 c. le 1/2 kil. ; Bougies extra, 1 fr. 40 le paquet ; Chocolat de la Compagnie Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; Petits Pois et Haricots verts, 95 c. la boîte de 4 litre. — Demander le catalogue général.

CHRONIQUE MUSICALE

Lundi, la représentation du Barbier de Séville, qui a été très-brillante, avait attiré la foule au théâtre.

Il est impossible de parler du Barbier sans s'exposer à des redites : mille fois déjà on a analysé un à un les personnages, depuis Bazile, calqué sur Tartuffe, jusqu'à Figaro, pendant de Scapin et de Mascarielle.

Cette œuvre est une complication charmante de ruses et de folies.

La musique de Rossini, tour à tour brillante, légère, fine, railleuse, n'est qu'un long éclat de rire et vous tient continuellement sous le charme de ses mélodies.

Quel poème convenait mieux à l'illustre maître que l'odyssée de ce barbier frondeur et cauteleur ? Tous les vrais chefs-d'œuvre naissent ainsi d'une heureuse conjonction du génie avec le sujet, qui fait jaillir les forces latentes de la vie intérieure ; ils résument, en quelque sorte, la substance de l'être qui les a enfantés. Aussi, peut-on affirmer que tout grand compositeur, quelle que soit la richesse de sa nature et la souplesse de son talent, finit par condenser ses qualités les plus exquis dans un ouvrage de prédilection.

En musique, ce phénomène s'est produit dans toutes les écoles. Le génie de Mozart est dans Don Juan, celui de Weber dans Freyschütz ; l'âme de Gluck est dans Iphigénie en Tauride, celle de Grétry dans Richard Cœur-de-Lion ; Spontini vit dans les Vestales, Méhul dans Joseph, Auber dans le Domino noir, Boieldieu dans la Dame blanche, Meyerbeer dans les Huguenots ; Gounod a laissé son âme dans Faust, Bellini dans la Sonnambule et Donizetti dans Lucie de Lammermoor. Zampa résume les meilleures qualités d'Hérold, et l'on peut dire que la moitié du vaste génie de Rossini est dans Guillaume Tell, alors que l'autre est dans le Barbier.

De tout ce fatras d'opéras-comiques, par exemple de ceux d'Auber qui ont vécu, la partition de Rossini émerge lumineuse et miroite comme ces arabesques d'or qui font relief sur les pages jaunies des manuscrits poudreux. Ajoutons que ce chef-d'œuvre de la musique enjouée et spirituelle exige chez ses interprètes autant d'agilité que de souplesse et de goût.

Le Barbier de Séville a été un grand succès pour M^{lle} Dorian qui a égrené sur le rôle de Rosine les grains les plus diaphanes de son collier musical, et dit le poème en fine comédienne. Quoique légèrement indisposée, la jeune et gracieuse divette a réellement émerveillé l'auditoire, et nous n'avions jamais vu sur notre scène une plus habile et plus spirituelle pupille de Bartholo. Aussi a-t-elle été fréquemment applaudie, surtout après son grand air : *Oui, Lindor a su me plaire*, ainsi qu'à la leçon de chant du troisième acte où elle a fait des prodiges de vocalisation. Angers-Review disait l'autre jour, en présentant la charmante et sympathique artiste au public des Concerts populaires : « M^{lle} Dorian est née à Marseille, et sans des revers de fortune qui sont venus douloureusement assombrir le ciel rayonnant de sa première jeunesse, nous n'aurions sans doute pas la bonne fortune de la posséder à Angers ; rien ne pouvait faire supposer qu'elle

se destinât jamais au théâtre. C'est été vraiment dommage, car la nature l'a gratifiée généreusement de tous les dons nécessaires pour y réussir. » A Saumur, depuis le commencement de la saison théâtrale, le public n'a cessé de témoigner sa plus vive sympathie à M^{lle} Dorian, c'est-à-dire à Némée, Gilda, Lakmé, Violetta, Chérubin, Philine et Rosine.

M. Dechesne a partagé, dans le Barbier, le succès de notre première chanteuse ; cet artiste, qui compte déjà de nombreux triomphes, est à son aise, on le voit, dans la pétulante faconde du héros de Beaumarchais ; il s'y montre joyeux et spirituel Figaro et en même temps chanteur hors ligne ; son étincelante cavatine, *Place au factotum de la ville*, a été dite avec un brio plein d'entrain et qu'il a su conserver d'eux jusqu'à la fin de son rôle.

M. Grandville a fait apprécier sa belle voix dans le rôle si difficile du comte Almaviva, l'ébec de beaucoup de ténors légers ; il a été justement applaudi à plusieurs reprises, notamment à l'admirable sérénade du premier acte.

M. Neveu est un Bazile parfait ; il compose ce personnage avec intelligence et rend fort bien l'air de la Calomnie. De notre première basse on peut dire : son jeu a de l'autorité et sa voix est conduite avec méthode et assurance.

N'oublions pas M. Bastin, un Bartholo très-réussi, et l'excellente M^{me} Cantrelle, qui a finement joué le rôle peu important de Marceline.

En un mot, bonne interprétation de ce Barbier de Séville où tout est fait pour amuser et ravir.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année) J. BRETON, administrateur.

MARDI 17 février 1885.

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en 5 actes, par M. Georges ONNET.

Distribution :

Philippe Dherblay.....	MM. Jazen.
Moulinet.....	Labranche.
Le duc de Bligny.....	Descosse.
Bachelin.....	Moullion.
Octave de Beaulieu.....	Recurt.
Le baron de Préfont.....	Allemand.
Le général.....	Allain.
Le préfet.....	Leprin.
Gobert.....	Hennesse.
De Pontac.....	Ludovic.
La marquise de Beaulieu.....	M ^{me} Moullion.
Claire de Beaulieu.....	Savigny.
Athénaïs.....	Marie Soll.
La baronne de Préfont.....	R. Génin.
Suzanne.....	Jazon.
Brigitte.....	Allain.
Le docteur Servan.....	MM. Nialla.
Jean.....	Alexandre.
Un ouvrier forgeron.....	Poirier.
Un domestique.....	Louis.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 14 février.

La Tasse de Thé, comédie en 1 acte.
La Princesse Jaune, opéra en 1 acte, musique de Camille Saint-Saëns.
M. Saint-Saëns dirigera l'exécution de son œuvre.
Le Caïd, opéra-bouffe en 2 actes, paroles de Sauvage, musique d'Ambroise Thomas.

Dimanche 15 février.

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique de Thomas.
Les Noces de Jeannette, opéra-comique en 1 acte, musique de Massé.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 15 février.

Le MAITRE DE FORGES, pièce en 5 actes, de Georges Onnet.

LEÇONS DE DANSE

M. Ed. BERTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse, le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désireront l'honorer de leur confiance.
S'adresser hôtel de la Paix.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Puis, les trois hommes firent ensemble un kilomètre à travers champs dans la direction de Précigné.

Ils arrivèrent à une haute colline d'où l'on dominait toute la région.

Bonvoux s'arrêta.

« Nous allons nous quitter, Rouget, dit-il, et sans doute nous ne nous reverrons plus. Je suis heureux d'avoir pu vous rendre ce service. Mon fils se souviendra de cet exemple et fera de même un jour, je l'espère. Maintenant, avant de nous séparer, voulez-vous me laisser vous donner un conseil ? »

« Oui, fit Rouget, très-ému du ton solennel qu'avait pris le vieux fermier. »

« Eh bien ! dit Bonvoux, quittez le pays avec votre femme et vos enfants, et ne reparaissez plus. »

Un léger frisson parcourut le corps de Rouget. Son regard s'étendit sur ces chères forêts, sur ces belles collines où sa vie s'était écoulée si tranquille jusqu'au jour où il avait commis un crime, et sa poitrine se souleva douloureusement. Mais il n'eut pas le courage de faire à son hôte une promesse qu'il n'eût pu tenir, et il se borna à tendre la main droite, en signe d'adieu :

« Encore une fois, merci, dit-il, et au revoir ! »

Ce fut Auguste qui serra fortement la main du pauvre homme. Quant au fermier, il étendit le bras vers la forêt de Malpeire, dont les hautes cimes se dessinaient à l'horizon, vaguement éclairées par la lune :

— Allez, Rouget, dit-il, et que Dieu vous protège !

Vaincu par l'émotion, Rouget descendit rapidement la colline et se jeta derrière une haie. Arrivé là, sûr de ne pas être aperçu, il s'arrêta un instant pour voir encore ces deux hommes qui l'avaient sauvé, et des larmes sincères de reconnaissance et de regret coulèrent de ses yeux.

Un instant les deux fermiers restèrent debout sur la cime de la colline, et leur grande silhouette se détachait sur le ciel étoilé.

A la fin, Bonvoux hochait tristement la tête, et frappant sur l'épaule de son fils :

— Écoute, mon fils, dit-il, avant six mois, cet homme aura expié son crime !

Hélas ! Bonvoux disait vrai, mais un terrible événement devait encore s'accomplir.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

BOURSE DE PARIS.

DU 13 FÉVRIER 1885.

Rente 3 0/0.....	81 10
Rente 3 0/0 amortissable.....	82 75
Rente 4 1/2.....	106 80
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	109 45
Obligations du Trésor.....	510

Etudes de M^e PINAULT, notaire, et de M^e DE NEUVILLE, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

Le mercredi 18 février 1885, à une heure.

En l'étude de M^e PINAULT, commis judiciairement,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

Sise à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 11

Mise à prix : 12,000 fr.

S'adresser auxdits M^e PINAULT et DE NEUVILLE. (55)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE BEAU

CLOS des GRAVELLES

Commune de Bagneux.

Bâtiments et 2 hectares 75 ares d'excellente vigne. Vin de 1^{er} choix.

II.

A VENDRE

FERME DE LA MELLE

Commune de Villebernier.

Bâtiments et 4 hectares 96 ares de terre. Revenu : 975 francs.

III.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE à deux voitures, greniers, écurie et belle cave, rue de la Grise, impasse de l'hôtel d'Anjou.

IV.

A VENDRE

MAISON

A BEAULIEU,

Sur le bord de la grande route.

S'adresser, pour le tout, à M^e BRAC, notaire. (114)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le Dimanche 4^{er} Mars 1885, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n° 2,

Avec cour, remise et vastes servitudes

ET

UN JARDIN

Clos de murs,

Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNÉE, propriétaire à Bagneux. (91)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le dimanche 22 février 1885, à Neuillé, maison Daudet :

1^o Une maison bourgeoise, sise à Neuillé, avec servitudes, cour, jardin anglais, jardin potager; superficie : 60 ares;

2^o Une jolie campagne, sur les bords de l'Authion, au vieux bourg de Vivy, comprenant maison avec rez-de-chaussée et premier étage, jardin clos de murs, servitudes, prés et chaussée plantée d'arbres; superficie : 70 ares; pêche très-agréable;

3^o Et divers prés et vignes, situés communes de Neuillé et d'Allonnes.

Pour plus amples renseignements, voir les placards. (89)

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Le dimanche 15 février 1885, à 1 heure après midi,

A Saumur, route de Varrains à l'auberge dite des Côteaux de Saumur, au domicile de M. POIRIER.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, cuisinière avec tuyaux, vaisselle, verrerie, tables de café, tabourets, vitrine, glaces, portemanteaux, cadres;

Armoire en noyer, table ronde en noyer, chaises, commode, bois de lits, table de nuit, lit de fer;

Couettes, couvertures, traversins, oreillers, édredons, rideaux de lit, draps, serviettes, nappes, torchons;

Une brouette, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 % applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,

(923) CH. MILLION.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le lundi 18 février 1885, à 1 heure après midi.

A Saumur, place de l'Arche-Dorée, au domicile de M. FOURNÉE,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, filtres, paravent, bouteilles et fûts vides, balance avec série;

Bahut, buffet à deux corps, tables rondes, guéridon, table de cuisine, chaises, fauteuils, glaces, pendule, rideaux et volumes;

Bois de lit, couettes, traversins, oreillers, couvre-pieds, secrétaire Louis XVI à dessus de marbre, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 % applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,

(136) CH. MILLION.

VERRERIES DE BLANZY

Dépôt de SAUMUR

Quai Saint-Nicolas.

BOUTEILLES de toutes formes et toutes contenances : Champenoises renforcées, Champenoises ordinaires, Bordelaises, Parisiennes, Litres verre clair pour liqueurs, etc., etc.

Prix très-modérés.

A VENDRE

BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasin PICHAT, place du Roi-René. (831)

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Place, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOUBET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

ON DEMANDE à acheter de suite

UN CHIEN

Terrier et Rattler, ou autre race, bon de garde.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Magasins de la Glaneuse

MAISON E. SABATIER

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53 SAUMUR

On demande deux apprenties et une apprentie pour les MODÈS. Conditions avantageuses.

ON DEMANDE, au Château de la Motte, un très-bon cocher.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SIROP INDIEN DE HARAMBURE ET PÂTE PECTORALE
CENT VINGT ANS DE SUCCÈS
Provenant qu'il est le meilleur remède pour guérir les maladies de poitrine, catarrhes, asthme, rhume, toux, COQUELUCHE.
Rue Saint-Martin, 204, à Paris.
Prix : flacon 1 fr. 60. Boîte 1 fr. 50.
Se trouve dans les bonnes pharm.

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT

Avec les AGRAFES à pression et à crampon, système breveté s. g. d. g.

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu à l'exposition de Nantes 1882 le PRIX UNIQUE sur quatre systèmes exposés.

NIORT 1882, Médaille d'Argent. — CAEN 1883, Médaille d'Argent. ROCHEFORT-SUR-MER 1883, Médaille de Vermeil.

PREMIER PRIX, etc.

MENIER-GUÉRET, seul fabricant A SAUMUR (Maine-et-Loire).

Vente de FIL FER GALVANISÉ, très-bonne qualité, de tous numéros, en grandes longueurs, pouvant servir pour les vignes, etc.

PRIX TRÈS-REDUITS.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS SAUMUR

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibérons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.



Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^l de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.